

VILLE
DE
PAMIERS

**EXTRAIT
du**

REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

N°: 24-001-AD

**CONVENTION
D'OCCUPATION
PRECAIRE D'UN
LOCAL
38 RUE DES
JACOBINS A
PAMIERS
PAR
L'ASSOCIATION
DES
COMMERCANTS
DE PAMIERS**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil
Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du
mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les
décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article
L2122-22 susvisé,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : La Ville de Pamiers loue à l'ASSOCIATION DES
COMMERCANTS DE PAMIERS représentée par Madame Julie
GARROS un local 38 rue des Jacobins à Pamiers.

ARTICLE 2 : Cette location est consentie à titre gracieux à compter du
3 janvier 2024.

ARTICLE 3 : La convention est établie pour une durée de 12 mois, à
compter du 3 janvier 2024 jusqu'au 2 janvier 2025.

ARTICLE 4 : La présente est inscrite au Registre des Décisions
Municipales.

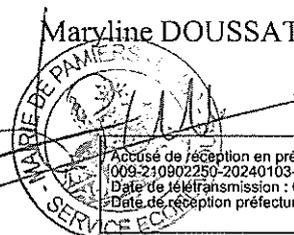
Fait en l'Hôtel de Ville, le trois janvier deux mille vingt-quatre

Pour extrait conforme au Registre
Pamiers le, 3 janvier 2024

Pour la Commune de Pamiers
Le Maire Adjoint,

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le 4/01/24
après publication le 10/01/24

Maryline DOUSSAT VITAL



Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240103-24-001-AD-CC
Date de télétransmission : 04/01/2024
Date de réception préfecture : 04/01/2024